

Règlement La Culminante 2019

Règlement des courses

1- le départ des 2 courses est fixé à 10 h le dimanche 22 septembre, néanmoins l'organisation se réserve le droit de décaler à 10 h 10 le départ du 15 km afin d'améliorer la fluidité.

1 - Si la météo est défavorable, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler la course

2 - Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tiers personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

3 - Les organisateurs ont souscrit une assurance « Responsabilité Civile ». Il est cependant recommandé d'avoir une assurance complémentaire de « type individuel accident » permettant de garantir les risques suivants : invalidité, décès, dégâts corporels et matériels auprès d'une compagnie de votre choix.

4 - L'assurance responsabilité civile ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve.

5 - Tout concurrent pris à jeter ou à laisser des déchets sur les parcours s'expose à une élimination immédiate de la compétition.

6 - En cas d'annulation de l'épreuve pour cas de force majeure, aucun droit d'inscription ou autres frais ne seront remboursés.

7 - Les organisateurs mettent en place sur le circuit une assistance médicale d'urgence. Les frais (pharmaceutiques, radios, consultations, frais hospitaliers, etc.) ne sont pas pris en charge par les organisateurs.

8 - Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image le représentant dans le cadre de la promotion future de la manifestation.

9 - Pour tous les concurrents, la **présentation d'un certificat médical de moins d'un an à la date de la course ou d'une licence** délivrée par la FFA-la FFCO- la FFPM-la FF TRI en cours de validité à la date de la manifestation, est **obligatoire**.

10 - RETRAIT DE DOSSARDS: les dossards seront à retirer le dimanche 22 septembre de **7h30 à 9h45**.

11 -Conformément au principe de protection de la vie personnelle, le concurrent peut demander expressément qu'il ne soit pas fait mention de son nom dans les résultats sur les sites internet de l'organisation ni sur ceux de la presse. Il se charge par contre lui-même de demander à ce que cela ne figure pas sur le site de la FFA ou FFC.

23 - Tout engagé accepte de recevoir par mail des informations de la Culminante.

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.